

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 42 (1995)
Heft: 9

Artikel: Une nouvelle édition de l'inventaire et de la carte des biens culturels
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-368661>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une nouvelle édition de l'inventaire et de la carte des biens culturels

L'«Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale» et la «Carte des biens culturels» sont mis à jour sept ans après leur première parution. L'inventaire comprend les quelque 8300 biens culturels qui doivent être protégés en priorité contre les effets de conflits armés, voire de catastrophes.

L'«Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale» répertorie sur un peu plus de 500 pages les 1650 biens culturels d'importance nationale et les 6600 biens culturels d'importance régionale à protéger conformément à la convention de La Haye du 14 mai 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. L'inventaire de 1988 a été mis à jour par les responsables cantonaux de la protection des biens culturels et les experts fédéraux en étroite collaboration avec le Comité suisse de la protection des biens culturels. Au cours de cette procédure, la première édition de l'inventaire a été modifiée de la manière suivante: 200 biens culturels ont passé de la catégorie des biens culturels d'importance régionale dans celle des biens d'importance nationale, environ 600 biens ont été introduits dans la catégorie des biens culturels d'importance régionale, une vingtaine de biens ont été retirés de l'inventaire, soit parce qu'ils ont été détruits, soit parce

qu'ils ont été transformés de manière peu appropriée.

Grâce à l'inventaire les responsables de la protection des biens culturels et un ennemi potentiel connaissent les biens qu'il s'agit de protéger ou de respecter. Pour atteindre ce second but, l'écusson international bleu et blanc de la protection des biens culturels serait par exemple, sur ordre du Conseil fédéral, apposé sur tous les biens culturels d'importance nationale. Il s'agit également de réaliser, aujourd'hui déjà, pour les biens figurant dans l'inventaire des documentations de sécurité qui permettraient de restaurer ou de reconstruire des biens culturels endommagés ou détruits. Jusqu'à ce jour, la Confédération a subventionné la réalisation de plus de 30000 microfilms reproduisant des documentations de sécurité et des fonds d'archives ou de bibliothèques particulièrement précieux. Pour protéger les biens culturels meubles, il se construit en moyenne en Suisse une quinzaine d'abris par année. Il en existe aujourd'hui 218 qui représentent un volume protégé de 155 634 m³.

L'inventaire sera distribué à toutes les communes suisses, aux commandants militaires jusqu'à l'échelon bataillon, ainsi qu'à tous les services et à toutes les organisations fédérales et cantonales intéressés à la protection du patrimoine culturel.

Les quelque 80 Etats signataires de la convention de La Haye recevront également un inventaire et une carte des biens cultu-

rels. Ils connaîtront ainsi les biens culturels que la Suisse souhaite faire respecter. L'inventaire continuera d'être mis à jour périodiquement, en principe tous les dix ans. Il sera alors possible de le compléter en fonction de l'évolution des critères de classification.

Nouvelle carte des biens culturels

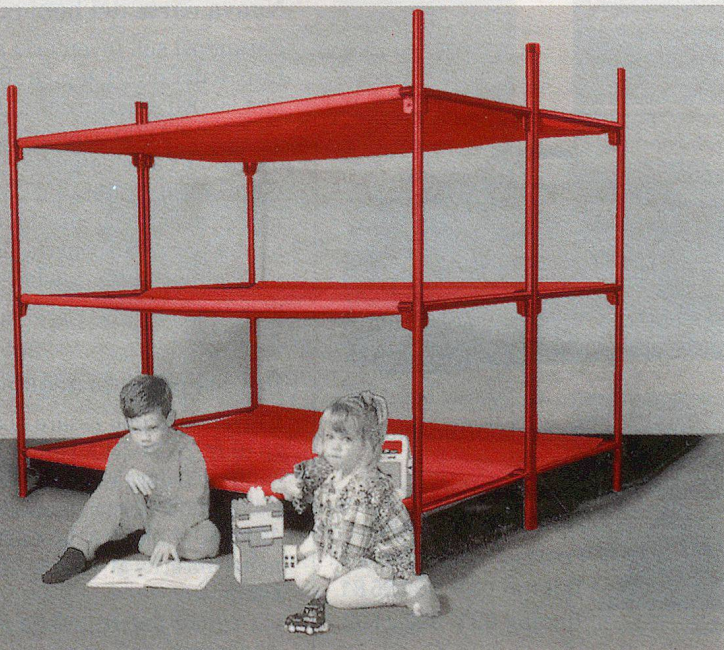
L'Office fédéral de topographie s'est basé sur le nouvel inventaire pour mettre à jour sa «Carte des biens culturels». Tous les biens culturels d'importance nationale figurent sur la carte au 1:300000 ou sur les cartes de détail contenues dans le livret d'accompagnement. La carte des biens culturels peut aussi s'utiliser indépendamment de l'inventaire et permettre de découvrir les biens culturels les plus précieux du pays.

Où peut-on commander l'inventaire et la carte?

L'inventaire peut être commandé à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3003 Berne, pour le prix de fr. 26.70, TVA incluse (numéro de commande 408.980). La carte des biens culturels peut être achetée dans toutes les librairies pour le prix de fr. 26.50, TVA incluse.

*Office fédéral de la protection civile,
Section information*

EMBRU-FIX



Le paquet d'équipements empilable

La manière jeune de vivre la protection civile

embru

Usines Embru, 8630 Rütli
Tél. 055 / 34 11 11, Fax 055 / 31 88 29